

La Lettre politique et parlementaire

Le marché de la mort

Hors marbrerie, le coût des obsèques est évalué à 3 000 euros en moyenne. Le chiffre d'affaire des services funéraires, pour 2003, atteint 1,5 milliard d'euros. La marbrerie et les travaux funéraires 1,6 milliard, et les seules fleurs funéraires 1,8 milliard ! Autant dire que la loi du 8 janvier 1993 qui a mis fin au monopole sur les entreprises de pompes funèbres a suscité des vocations... Un monopole, en revanche, n'est pas tombé, celui **réservé aux communes**. Elles sont toujours les seules à pouvoir mettre des cimetières à disposition...

Le très intéressant rapport conjoint de Jean-Pierre Sueur (P.s., Loiret) et Jean-René Lecerf (U.m.p., Nord) sur "**la sérénité des vivants et le respect des défunts**" met également en avant l'augmentation considérable du nombre de **crémations**.

Elles suivaient à peine 1 % des décès en 1980 et elles en représentent 23,5 % en 2004. Mieux encore, la crémation figurerait dans les intentions de la moitié des souscripteurs de contrats prévision obsèques... **L'influence des pays protestants** y est sans doute pour beaucoup puisque les crémations représentent plus de 76 % des obsèques en Suisse, ou près de 73 % au Danemark, contre seulement 7 % en Italie. La crémation est même encore interdite en Grèce !

Le rapport comporte pas moins de **vingt-sept recommandations** qui visent notamment à un meilleur encadrement des opérateurs funéraires. Mais également, et c'est l'objet de très nombreuses questions écrites, à appliquer **une t.v.a. réduite**, afin de diminuer le coût des obsèques.

Enfin, et ces recommandations

font également l'objet d'une proposition de loi déposée par Jean-Pierre Sueur, les sénateurs voudraient **contrôler la destination des cendres**... Objectif avoué : mettre à la disposition des familles qui optent pour l'incinération un emplacement spécial (et payant !) dans les cimetières communaux, baptisé "jardin du souvenir". Avec plus de 500 000 décès chaque année, l'opération serait certes lucrative pour les communes !